



Référez-vous au tableau ci-dessous pour définir si vous pouvez transporter certains articles dits dangereux dans vos bagages.

**NON** : article non autorisé







**OUI** : article autorisé ou soumis à autorisation de la compagnie

		Autorisées dans les bagages de cabine		
		Autorisées dans les bagages de soute		
		L'autorisation de la compagnie est nécessaire		
	<p><b>Médicaments non radioactifs</b> ou <b>articles de toilette</b> comprenant les aérosols tels que laque pour les cheveux, parfums et eaux de cologne, médicaments contenant de l'alcool...</p> <p>☞ la quantité de tous les articles ne doit pas dépasser 2L ou 2kg</p> <p><b>ET</b></p> <p>☞ la quantité nette de chaque article ne doit pas dépasser 0.5L ou 0.5kg</p>	<b>NON</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
	<p><b>Aérosols</b> contenant des gaz non inflammables et non toxiques à usage domestique ou sportif.</p> <p>☞ la quantité de tous les articles ne doit pas dépasser 2L ou 2kg</p> <p><b>ET</b></p> <p>☞ la quantité nette de chaque article ne doit pas dépasser 0.5L ou 0.5kg</p>	<b>NON</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
	<p><b>Aides à la mobilité</b> équipées de batteries au lithium ionique (escamotables):</p> <p>☞ la batterie au lithium ionique doit être enlevée et transportée en cabine</p>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
	<p><b>Fauteuils roulants</b> ou autres moyens de déplacement similaires équipés de batteries:</p> <p>☞ inversables</p> <p>☞ ou versables</p> <p>☞ ou au lithium</p>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
	<p>☞ <b>Une petite boîte d'allumettes de sûreté</b></p> <p><b>OU</b></p> <p>☞ <b>Un briquet</b></p>	<b>NON</b>	<b>Sur la personne</b>	
<p>Note : Les "allumettes chimiques" n'exigeant pas de frottoir et les briquets à "flamme bleue" ou "allume-cigares" sont interdits.</p>				
	<p><b>Appareils électroniques portables</b> contenant des accumulateurs inversables:</p> <p>☞ charge inférieure à 12Volt et 100 Watt/heure</p> <p>☞ maximum de 2 accumulateurs de rechange</p>	<b>NON</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
	<p><b>Equipement de sûreté</b> équipé de batteries au lithium.</p>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
	<p><b>Boissons alcoolisées:</b></p> <p>☞ entre 24% et 70% d'alcool en volume</p> <p>☞ maximum de 5L par personne</p>	<b>NON</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
	<p><b>Bouteilles de gaz non inflammables non toxiques portées pour faire fonctionner les prothèses mécaniques</b> (également bouteilles de rechange si nécessaire pour assurer les besoins pendant le voyage).</p>	<b>NON</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
	<p><b>Bouteilles d'oxygène</b> ou d'air sous forme gazeuse:</p> <p>☞ requises pour un usage médical</p> <p>☞ le poids brut de la bouteille ne doit pas dépasser 5 kg</p> <p><b>Note : Le transport des systèmes à base d'oxygène liquide est interdit.</b></p>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

Liste des Marchandises Dangereuses transportées par les passagers

	<p><b>Bouteilles pour réchauds de camping et autres objets ayant contenu un combustible liquide inflammable</b> dont le réservoir et/ou la bouteille est vide.</p>	OUI	OUI	NON
	<p><b>Cigarettes électroniques</b> (y compris les cigares électroniques, pipes électroniques et autres vaporisateurs personnels) contenant des batteries:                  ☞ pour les piles au lithium métal, la quantité de lithium ne doit pas dépasser 2g  <b>OU</b>                  ☞ pour les piles au lithium ionique, la puissance ne doit pas dépasser 100Wh</p>	NON	NON	OUI
	<p><b>Dioxyde de carbone, solide</b> (glace carbonique) utilisé pour l'emballage de denrées périssables:                  ☞ quantité n'excédant pas 2,5 kg par personne                  ☞ le bagage de soute (l'emballage) doit permettre le dégagement du dioxyde de carbone</p>	OUI	OUI	OUI
	<p><b>Dispositifs de pénétration</b> utilisés pour étalonner des dispositifs de contrôle de la qualité de l'air.</p>	NON	OUI	NON
	<p><b>Emballages isothermes contenant de l'azote liquide réfrigéré</b> renfermant des produits non dangereux.</p>	NON	OUI	OUI
	<p><b>Equipements de contrôle d'agent chimique</b> lorsqu'ils sont transportés par des membres du personnel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en déplacement officiel.</p>	OUI	OUI	OUI
	<p><b>Fers à friser</b> contenant des gaz d'hydrocarbure:                  ☞ 1 par passager</p>	NON	OUI	OUI
	<p><b>Kit de sauvetage en avalanche:</b>                  ☞ un par personne                  ☞ contenant une bouteille de gaz comprimé de la division 2.2.                  ☞ peut également être équipé d'un mécanisme de déclenchement pyrotechnique contenant pas plus de 200 mg net d'explosifs de division 1.4S.                  ☞ le dispositif doit être emballé de manière à éviter son activation accidentelle.                  ☞ les sacs gonflables du kit doivent être munis de soupapes de sécurité</p>	OUI	OUI	OUI
	<p><b>Lampes basse consommation.</b></p>	NON	OUI	OUI
	<p><b>Munitions</b> (cartouches pour armes de petit calibre pour le sport ou la chasse):                  ☞ division 1.4S (ONU0012 et ONU0014)                  ☞ en quantités ne dépassant pas 5kg de poids brut par personne.</p>	OUI	OUI	NON
	<p><b>Les objets produisant de la chaleur</b> tels que les torches sous-marines (<b>lampes de plongée</b>) et les fers à souder.</p>	OUI	OUI	OUI
	<p><b>Les petites cartouches de gaz non inflammable</b> tel que le dioxyde de carbone:                  ☞ maximum de 2 petites bouteilles intégrées à un dispositif de sécurité autogonflable comme un gilet de sauvetage + 2 de rechange                  ☞ maximum de 1 dispositif par passager                  ☞ maximum de 4 bouteilles d'une capacité en eau ne dépassant pas 50mL pour les autres appareils</p>	OUI	OUI	OUI

Liste des Marchandises Dangereuses transportées par les passagers

	<b>Les cartouches de combustible de recharge</b> , pour les appareils électroniques portables	<b>NON</b>	<i>NON</i>	<b>OUI</b>
	<b>Piles à combustible et cartouches de combustible de recharge</b> utilisés pour alimenter des appareils électroniques portables (téléphone, ordinateurs...).	<b>NON</b>	<i>OUI</i>	<b>OUI</b>
	<b>Régulateurs cardiaques</b> fonctionnant à l'aide de piles au lithium.	<b>NON</b>	<i>Sur la personne</i>	
	<b>Spécimens non infectieux</b> emballés avec de petites quantités de liquide inflammable.	<b>NON</b>	<i>OUI</i>	<b>OUI</b>
	<b>Thermomètre</b> à usage personnel contenant du mercure: ☞ 1 par personne ☞ dans son étui de protection	<b>NON</b>	<i>OUI</i>	<b>NON</b>
	<b>Baromètre ou thermomètre à mercure</b> transporté par un représentant du bureau météorologique d'un État ou d'un organisme officiel similaire.	<b>OUI</b>	<i>NON</i>	<b>OUI</b>